

avait pour titre: "Bevin soutient le Canada. Il déclare que les petites nations alliées combattantes devraient participer à la rédaction du traité de paix":

"Etant donné les sacrifices qu'ils ont consentis durant les deux guerres, les dominions devraient être dûment consultés non seulement au stade de préparation des traités de paix mais à propos des changements qu'on envisage actuellement" a déclaré M. Bevin.

Telle est la situation en ce moment. Apparemment, on ignore dans quelle mesure le Canada pourra participer, lundi prochain, à la réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères.

La question n'est pas aussi simple qu'on a tenté de le laisser entendre cet après-midi. Au contraire, monsieur l'Orateur, elle est extrêmement complexe, et toutes les menaces que nous pourrions proférer à la Chambre et au pays contre les quatre grandes puissances resteront vaines. Rien ne nous servirait non plus de nous plaindre et de pleurnicher. Par ailleurs attitude tendrait plutôt à nous priver des égards auxquels nous avons droit. Ce qui ajoute aux difficultés du problème c'est que les peuples, y compris le nôtre, ont reconnu ce rôle prépondérant des grandes puissances. On se rappelle les paroles prononcées par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le premier jour de la session:

Nous comprenons l'intérêt majeur que ce règlement suscite chez les Etats qui, à cause de leur importance ou de leur proximité, doivent assumer la responsabilité première de le faire exécuter.

On a consacré ce mode de procédure non seulement au conseil des ministres des Affaires étrangères mais aussi au conseil de sécurité. Toutes les nations participantes ont reconnu l'existence de quatre ou cinq grandes puissances. En réalité, celles-ci sont au nombre de trois,—les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie,—auxquelles on a ajouté la France et la Chine. En reconnaissant ce principe, on s'est inspiré de la thèse attribuant l'échec de la Société des Nations à l'absence d'un pouvoir qui lui eût permis de faire exécuter ses décisions. Cet organisme s'est souvent prononcé d'une façon fort judicieuse, mais il n'avait aucun moyen de s'imposer. A tort ou à raison, on a voulu, cette fois-ci, assurer la force et c'est pourquoi les grandes nations ont obtenu un rang privilégié.

Une autre grande difficulté vient de ce qu'un trop grand nombre de représentants peut entraîner de la confusion. C'est ce qui est arrivé à Versailles. La confusion y était extrême et la préparation des traités a été très difficile par suite du grand nombre de nations qui s'y trouvaient représentées. Une assemblée populaire ne peut conduire une guerre, dit le professeur Corbett, et de même

une assemblée ne peut rédiger un traité de paix. Je signale ces difficultés uniquement pour démontrer que la situation n'est pas aussi simple qu'on a semblé le dire cet après-midi.

D'abord, que le Canada obtienne toute la représentation qu'il pourra. C'est ce que nous recherchons tous. Que le ministre cependant expose clairement l'attitude du Canada. Il ne l'a pas encore fait. Voulons-nous, par exemple, que la conférence ait lieu entre 21, 22 ou 23 nations au lieu de 4? Que voulons-nous? Voulons-nous une conférence à laquelle toutes les nations dont j'ai fait mention il y a un instant soient représentées sur le même pied? Voulons-nous la préséance sur un autre belligérant? Sur lequel? Comment voulons-nous exposer nos vues et quel genre de participation voulons-nous?

Voilà autant de questions auxquelles la Chambre et la population canadienne sont en droit d'attendre une réponse qui n'a pas encore été formulée. J'invite le ministre à élucider ce point. Le Gouvernement devrait dès maintenant proposer une ligne de conduite. Qu'il dise ce qui lui semble juste, quelle occasion les grandes puissances devraient accorder au Canada de participer aux délibérations de la conférence.

Si nous ne pouvons jouir d'une entière participation à la conférence, tirons au moins parti de notre association à l'Empire britannique.

Puisque le Canada est associé à l'Empire britannique et puisque depuis le début, la troisième grande puissance est non la Grande-Bretagne seule mais l'Empire britannique, envoyons à Moscou un représentant qui se joindra au ministre britannique des Affaires étrangères. L'Empire, en tant que distincte de la Grande-Bretagne, a fourni environ la moitié des moyens utilisés pendant la guerre, fait que la mère patrie a toujours été la première à reconnaître. Le Gouvernement canadien, toutefois, ne l'admet pas. Il n'en reste pas moins que l'ensemble de l'Empire britannique constitue la troisième grande puissance.

Les pays de l'Empire auraient pu, et pourraient peut-être encore poursuivre des entretiens sur les traités allemand et autrichien. D'après les journaux de samedi, la Grande-Bretagne et la France confèrent à ce sujet et sont à négocier un traité. Le communiqué de presse est conçu en ces termes:

On suppose que la France et la Grande-Bretagne ont discuté divers problèmes qui portent sur l'Allemagne et que les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances étudieront à Moscou, mais il est peu probable que ces deux pays adoptent lors de la conférence qui aura lieu dans cette ville, une attitude identique.

Mais évidemment ils discutent en petit comité les conditions du règlement. On aurait pu convoquer des représentants de la Grande-